

Les pétitionnaires soulignent cependant que des progrès ont été accomplis et ils félicitent le gouvernement et le CRTC pour leurs efforts.

#### LE SUICIDE ASSISTÉ

**M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.):** Madame la Présidente, je présente aujourd'hui trois pétitions signées par des habitants de ma circonscription, New Westminster—Burnaby, et d'autres régions de la Colombie-Britannique.

Dans les deux premières pétitions, les signataires signalent que les médecins au Canada devraient travailler pour sauver la vie des gens et non pour y mettre fin. Ils prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement mises en application et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

#### LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.):** Monsieur le Président, dans la troisième pétition, les signataires, qui viennent des basses terres du Fraser, demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

#### M. ROBERT LATIMER

**M. Gordon Kirkby (Prince-Albert—Churchill River, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai à présenter une pétition recueillie par Jamie et Janet Bassett, de la circonscription de Prince-Albert—Churchill River.

La pétition, signée par environ 14 400 Canadiens, demande l'octroi d'un pardon conditionnel ou non à Robert Latimer, de Wilkie, qui a été jugé coupable de meurtre au deuxième degré.

Bien que je ne souscrive pas à la pétition, je le dis en toute déférence, je tiens les Bassett en haute estime. Je respecte leur point de vue et leur droit d'exprimer leur point de vue et celui des nombreux Canadiens bien intentionnés qui ont signé la pétition.

Je présente donc cette pétition de leur part.

• (1520)

#### L'INDUSTRIE MINIÈRE

**Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter.

La première fait valoir que l'industrie minière est le principal employeur dans plus de 150 localités d'un bout à l'autre du pays, qu'elle apporte une importante contribution au produit intérieur brut du Canada sous l'angle de l'ensemble de ses exportations et qu'elle constitue un pilier de notre avenir économique.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de prendre des mesures propres à stimuler la création d'emplois dans ce secteur, à encourager la prospection, à reconstituer les réserves

#### Affaires courantes

minérales du Canada, à soutenir les localités minières et à assurer la survie de l'industrie minière au Canada.

J'appuie cette pétition.

#### LES DROITS DE LA PERSONNE

**Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.):** Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

J'appuie cette pétition.

#### LE SUICIDE ASSISTÉ

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nord, Réf.):** Madame la Présidente, je suis heureuse de présenter une pétition au nom d'électeurs de la circonscription de Calgary—Nord qui prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel du Canada qui interdisent actuellement le suicide assisté soient rigoureusement appliquées.

Cette pétition est signée par plus de 25 électeurs de la circonscription de Calgary—Nord.

#### LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai moi aussi une pétition à présenter au nom de mes électeurs qui habitent la région du Grand Toronto. Les pétitionnaires estiment que la majorité des Canadiens croient que la société ne devrait pas accorder aux couples homosexuels les mêmes droits qu'elle donne aux couples hétérosexuels.

Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

#### M. ROBERT LATIMER

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD):** Madame la Présidente, c'est pour moi un devoir et un honneur de présenter une pétition signée par quelque 3 000 Canadiens, dont la majorité habitent dans la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake.

La pétition a été recueillie et m'a été communiquée par la famille Woodrow, de Battleford, en Saskatchewan. Elle attire l'attention sur la condamnation de Robert Latimer, reconnu coupable de meurtre au second degré, à une peine d'emprisonnement sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'accorder un pardon conditionnel ou inconditionnel à Robert Latimer, de Wilkie, en Saskatchewan, qui a été condamné pour le meurtre au second degré de sa fille Tracy Latimer.